



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/129

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un septembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Cécile PEREIRA, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Christine MARECHAL Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Denis BERTONE, Madame Joëlle DANNEY, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Madame Pierrette FORGET BARBERA donne procuration à Monsieur Jackie ROY.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECH.

Étaient absents : Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Yves PAUBERT.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle DANNEY

Date de convocation : 15 septembre 2021.

Objet : Commissions municipales – Modification des membres des commissions.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les commissions ont été mises en place suivant la délibération 2020/068 du 30 mai 2020.

Suite au décès de Madame Myriam LEONARD, deuxième Adjointe au Maire et membre des commissions suivantes :

- Finances
- Travaux, Urbanisme, Sécurité, Environnement
- Personnel/Administration

Il convient de procéder à son remplacement et rappelle le principe de la représentation proportionnelle au sein des commissions municipales.

La désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret, sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Monsieur le Maire propose le vote à main levée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Le nombre de membres siégeant dans chacune de ces commissions est fixé à huit. Le nombre de membres indiqué ci-dessus exclut le Maire.

Avant de passer aux opérations de vote, Monsieur le Maire propose au titre du remplacement de Madame Myriam LEONARD, en qualité de membre de la commission **FINANCES** : Madame Cécile PEREIRA.

Les autres membres soit, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Jackie ROY, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Madame Émilie ALLABERT, Madame Pierrette FORGET BARBERA, et Monsieur PINHO-TEIXEIRA restent inchangés.

Monsieur le Maire donne le résultat du vote qui s'est effectué à main levée, après avoir recueilli l'avis favorable des 23 conseillers municipaux présents :

Nombre de votants : 26

Nombre d'abstentions : 4

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Madame Cécile PEREIRA obtient 22 voix au 1^{er} tour de scrutin et est donc élue.

Avant de passer aux opérations de vote, Monsieur le Maire propose au titre du remplacement de Madame Myriam LEONARD, de la commission TRAVAUX, URBANISME, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT, : Monsieur Érald GAST.

Les autres membres soit, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Denis BERTONE, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Guy PUJOL, et Madame Pascale DOMECH, restant inchangés.

Monsieur le Maire donne le résultat du vote qui s'est effectué à main levée, après avoir recueilli l'avis favorable des 23 conseillers municipaux présents :

Nombre de votants : 26

Nombre d'abstentions : 4

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Monsieur Érald GAST obtient 22 voix au 1^{er} tour de scrutin et est donc élu.

Avant de passer aux opérations de vote, Monsieur le Maire propose au titre du remplacement de Madame Myriam LEONARD de la commission PERSONNEL/ADMINISTRATION : Madame Cécile PEREIRA.

Les autres membres, Monsieur Jackie ROY, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Érald GAST et Monsieur Olivier AMANS, restant inchangés.

Monsieur le Maire donne le résultat du vote qui s'est effectué à main levée, après avoir recueilli l'avis favorable des 23 conseillers municipaux présents :

Nombre de votants : 26

Nombre d'abstentions : 4

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Madame Cécile PEREIRA obtient 22 voix au 1^{er} tour de scrutin et est donc élue.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ

